



Procès-verbal de l'assemblée générale de la Ligue d'AéroModélisme Auvergne Rhône Alpes (LAM AURA)

L'an Deux Mille Dix Huit, le 27 janvier à 09 :15, les membres affiliés à la fédération française d'aéromodélisme (FFAM) relevant de la région Auvergne Rhône Alpes se sont réunis en assemblée générale à la salle des fêtes de St Loup (69490), sur convocation de Didier CHEVENARD par courrier + email datée du 10 janvier 2018.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, avant l'entrée en séance, par chaque participant disposant de voix.

Monsieur Didier CHEVENARD a présidé la séance en sa qualité de président de la LAM AURA.

Le président de séance a constaté que **56** associations affiliées étaient présentes ou représentées correspondant à un total de **106** voix. Il déclarait ainsi que l'assemblée générale, régulièrement constituée, pouvait valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise toutefois sans condition de quorum.

Chaque participant à l'assemblée générale disposant d'un droit de vote s'est vu remettre lors de son enregistrement ses bulletins de vote pour les élections : du Trésorier et du membre du comité directeur démissionnaires, ainsi que pour les postes vacants.

Les Présidents des clubs du département 43 ont reçu les bulletins de vote pour l'élection du délégué départemental 43 démissionnaire.

Le président de séance rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral:
 - Point sur la saison écoulée
 - Les grands chantiers de la Fédération et de la Ligue
 - Attirer de nouveaux pratiquants pour enrayer la baisse des effectifs
 - Intégrer et gérer les contraintes règlementaires issues de la loi "drones".
 - Animer et financer l'activité de la région
- Bilan 2017 des Formations : juges, dirigeants, formateurs, officiels, QPDD.
- Rapport financier.
- Rapport du vérificateur des comptes
- Délibération, Quitus
- Plans d'actions 2018 (dont espaces aériens)
- Budget Prévisionnel 2018.
- Vote.
- Election du trésorier, du vérificateur des comptes, des délégués départementaux démissionnaires,
- Régularisation des adjoints aux délégués départementaux qui en ont fait la demande
- Election ou nomination des membres sur postes vacants (médecin, et jeunes – 26 ans) ou démissionnaires (L Didier)
- Agréments des nouveaux clubs, adhésions, radiations.
- Réponses aux questions des clubs
- Rapport des activités sportives par les représentants de catégories.
- Date et lieu de la prochaine Assemblée Générale de la LAM : + accord pour convocation par mail (zéro papier)

Le président de séance a proposé que l'adoption des résolutions soumises à l'assemblée générale soit votée à main levée sauf demande contraire d'au moins un participant disposant d'un droit de vote. Toutes les résolutions ont été votées à main levée.

Les débats ont été ouverts à chaque fois que nécessaire sur chaque thème porté à l'ordre du jour ; Il a été donné réponse en séance à l'ensemble des questions écrites transmises à la LAM préalablement à l'assemblée générale, ainsi qu'aux questions posées en direct et relevant des thèmes abordés lors des débats.

Le projet associatif de la LAM AURA, qui conditionne l'obtention des subventions par la Région Auvergne Rhône Alpes a été rappelé.

Les décisions suivantes ont été prises, concernant l'encouragement à la compétition :

- Initiation compétition voltige extérieur (pilote de l'action : Philippe MISCOPAIN)
- initiation compétition voltige intérieur (pilote de l'action : Dominique MARTIN)
- initiation compétition planeurs motorisés durée-précision (pilote de l'action : Michel MEYER)
- coupe régionale des barons (pilote de l'action Vincent SAFFIOTI)
- initiative compétition vol libre à pilotage magnétique (pilote de l'action : Didier CHEVENARD)

La coordination des initiatives d'ouverture vis-à-vis des personnes en situation de handicap est confiée à Martine CABEROT.

La liste des correspondants de catégories est rappelée en annexe.

<p><u>Première résolution</u> L'assemblée générale, après avoir entendu son président pour le rapport moral de l'année 2017 approuve ce rapport.</p>	<p>Adoption à l'unanimité abstention = 0 contre = 0</p>
<p><u>Deuxième résolution</u> En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu son trésorier, et après lecture des rapports sur la gestion et sur la situation financière ainsi que du rapport des vérificateurs aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice 2017. L'affectation du résultat 2017 a été détaillée dans la présentation des comptes pendant le rapport moral. L'assemblée générale donne quitus au bureau directeur et au comité directeur pour sa gestion de l'année 2017.</p>	<p>Adoption à l'unanimité abstention = 0 contre = 0</p>
<p><u>Troisième résolution</u> En application de l'article 7.1 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu la présentation du projet de budget 2018 vote le dit budget</p>	<p>Adoption à l'unanimité abstention = 0 contre = 0</p>
<p><u>Quatrième résolution</u> En application de l'article 5 des statuts, l'assemblée générale fixe pour 2019 le montant de la cotisation des clubs à la LAM à : 25 € (10 € la première année)</p>	<p>Adoption à l'unanimité abstention = 0 contre = 0</p>
<p><u>Cinquième résolution</u> Barèmes 2018 des aides allouées par la ligue : aux compétiteurs cadets / juniors au titre de leurs résultats sportifs, aux clubs pour l'organisation de compétitions nationales Barèmes 2018 des montants pour les déplacements en mission pour la LAM AURA et pour les stagiaires des formations LAM AURA</p>	<p>Adoption à l'unanimité abstention = 0 contre = 0</p>

Elections

Sont déclarées régulièrement élues les personnes ci-après.

1- Délégué départemental (membres de droit du comité directeur)

- HAUTE LOIRE (43) : M Michel VEAUX

2- Autres membres du comité directeur

- **Trésorier** : Jean-Christian LAFAYE, né le 07/01/1946, demeurant 11 rue Jarente, 69002 LYON, élu à l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention).
- **Membre du comité directeur** : Thierry BORISSOFF, né le 05/08/1957, demeurant 13 lotissement le NAN, 01500 Ambérieu en Bugey, élu à l'unanimité (0 voix contre, 0 abstention).
- **Médecin** inscrit à l'ordre des médecins : le poste reste vacant en l'absence de candidat déclaré.
- **Jeune âgé de moins de 26 ans** : le poste reste vacant en l'absence de candidat déclaré.

3- Autres postes

- **Vérificateurs aux comptes** : en l'absence de candidats, la méthodologie adoptée pour les comptes 2017 sera reconduite (vérification par 2 présidents de clubs, non membres du comité directeur). Cette disposition a été approuvée à l'unanimité par l'assemblée générale (0 contre, 0 abstention).
- **Adjoint aux délégués départementaux** : régularisation des adjoints pour les délégués départementaux en ayant fait la demande : approuvés à l'unanimité (0 contre, 0 abstention).

Fonction	NOM Prénom	Adjoint
Délégué départemental 01	CORDET Frédéric	David Bellec
Délégué départemental 03	BRULET Jean Pierre	?
Délégué départemental 07	CHARRA Jérôme	Bernard Entressangle
Délégué départemental 15	VASSAS Pierre	/
Délégué départemental 26	LECOMTE François	/
Délégué départemental 38	EYMAR Marianne	/
Délégué départemental 42 (CDAM)	DENEUVE Alain	Pascale Rochedieu
Délégué départemental 43	CHAMBON Jérôme	/
Délégué départemental 63	DISSEIX Jacques	Guy Tournade
Délégué départemental 69	FEHRENBACHER Michel	Jacques Girodet
Délégué départemental 73	PISTIEN Yannick	/
Délégué départemental 74	REQUET Jean Claude	Pierre Bertrem

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13 :15.

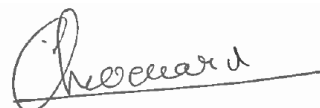
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et par le secrétaire de séance.

Fait à St LOUP, le 27 janvier 2018.

M^{me} Marianne EYMAR
Secrétaire de séance



M. Didier CHEVENARD
Président de séance





Ligue d'AéroModélisme Auvergne-Rhône-Alpes

Correspondants de catégories

F3A	Philippe MISCOPAIN
F3P	Dominique MARTIN
F5B	Claude BEGUIN
Electro 7	Poste vacant
F3F	Pierre RONDEL
F3K	Fred FILLIOL
F3C / F3N	Poste vacant
F4C	Jean Claude REQUET
F7A	Jérôme CHARRA
Racer	JP GIRONDE
Vol circulaire	Daniel JANAN
Hydravion	Joël RISS
VGM	Frédéric CORDET
Vol libre	Didier CHEVENARD

liste établie suite CODIR du 14/01/2017, finalisée en CODIR du 22/04/2017